

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 6 Juillet 2021



EXTRAIT N° 2021.00190 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 16
↪ présents : 13
↪ représentés : 2

Date de convocation :

Mercredi 30 Juin 2021

Secrétaire de séance :

Franck HERVY

L'an deux mille vingt et un, le six juillet à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Étaient présents :**BESNE** : Mme Sylvie CAUCHIE**DONGES** : M. François CHENEAU**LA CHAPELLE-DES-MARAIS** : M. Franck HERVY**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Thierry NOGUET**PORNICHET** : M. Jean-Claude PELLETEUR**SAINT-ANDRE-DES-EAUX** : Mme Catherine LUNGART**SAINT-MALO-DE-GUERSAC** : M. Jean-Michel CRAND**SAINT-NAZAIRE** : M. David SAMZUN M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Céline GIRARD, M. Eric PROVOST, Mme Céline PAILLARD**TRIGNAC** : M. Claude AUFORT**Absents représentés :****SAINT-JOACHIM** : Mme Marie-Anne HALGAND donne pouvoir à Mme Sylvie CAUCHIE**SAINT-NAZAIRE** : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. David SAMZUN**Absents excusés :****SAINT-NAZAIRE** : M. Xavier PERRIN**Commission** : Commission Services au public et Cadre de vie**Objet** : Mobilités et transport - Réseau héliYce constitué de 3 lignes structurantes de bus à haut niveau de service (BHNS) - Modalités de la concertation préalable - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 6 Juillet 2021**

Commission : Commission Services au public et Cadre de vie

Objet : Mobilités et transport - Réseau héliYce constitué de 3 lignes structurantes de bus à haut niveau de service (BHNS) - Modalités de la concertation préalable - Approbation

Jean-Jacques LUMEAU, Vice-président,

Expose,

Objectifs du projet

Lors de la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé en février 2020, il a été validé la poursuite du développement du transport public, pour apporter une alternative à l'usage de l'automobile. Parmi les objectifs de reports modaux, la CARENE s'est fixée de faire passer la part modale des transports collectifs de 6 à 8% à horizon 2030.

La première marche du développement des Transports collectifs avait été franchie après 2012 et ce, grâce au développement d'un Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), HéliYce. Face à la réussite de ce mode, la CARENE s'est lancée dans la poursuite du développement de ce réseau de lignes structurantes.

A ce stade des études, la CARENE prévoit de retenir, en concertation avec les Communes de Saint-Nazaire, Trignac et Montoir-de-Bretagne, le principe d'un réseau structurant de 3 lignes BHNS avec :

- Ligne 1 reprenant le tracé de la ligne héliYce entre l'Université et la Gare, et de sa branche Montoir-de-Bretagne, avec un ajustement du tracé dans le quartier Méan Penhoët pour privilégier des voies dont le calibre est plus adapté à la circulation d'un BHNS,
- Ligne 2 reprenant le tracé de la branche Trignac d'héliYce (bénéficiant d'une nouvelle section de site propre d'environ 1 kilomètre sur le boulevard de l'Atlantique, livré en février 2021), un tronç commun avec la ligne 1 entre la Gare et Plaisance (à proximité de la Cité Scolaire), et un tracé nouveau sur l'avenue de la Côte d'Amour (aménagement d'un site propre bus sur environ 3 km) et l'avenue de Saint-Nazaire, afin d'arriver en terminus sur le bourg de Saint-Marc,
- Ligne 3 en rocade, entre Kerlédé, la Gare de Saint-Nazaire et le quartier Ville Port, permettant de nouvelles connexions directes entre les quartiers politique de la Ville et le Centre-ville, notamment sa partie en lien direct avec façade maritime (Front de Mer au niveau de la place du Commando, bassin au niveau du quartier du Petit Maroc),
- Articulation des autres lignes du réseau, urbaines et périurbaines, avec ces 3 lignes structurantes, pour garantir le bon fonctionnement du système global de transport public de l'agglomération.

Outre la mise en œuvre volontariste des objectifs ambitieux du PDU tel qu'évoqués plus haut, ce projet permet également de travailler sur un projet de haute qualité environnementale : bus à faible émission, végétalisation des parcours, perméabilisation des espaces publics, intégration des vélos, réflexion sur les matériaux et leurs durabilité, dépôt bus à intégrer dans le cadre d'un projet mixte avec des enjeux de paysagement et de gestion des eaux.

S'agissant du territoire de la Commune de Saint-Nazaire, ce projet de transport collectif est cohérent avec le projet urbain global, « Ambition maritime et littorale ». Sur les axes desservis, il permettra une intensification urbaine autour de projets émergents (Moulin du Pé, Côte d'Amour, Gavy...) et une opportunité de requalification des espaces publics.

Pour la Commune de Montoir-de-Bretagne, le développement de l'offre de service de transports collectifs permettra d'offrir une alternative forte à l'usage de l'automobile dans le parc de Cadréan et contribuera au confortement et à l'affirmation du centre-ville Montoirin en tant que polarité urbaine.

Pour la Commune de Trignac, ce déploiement nouveau permettra, en pleine cohérence avec le projet communal, d'appuyer le projet urbain de requalification du centre-ville et de développement du quartier de Certé-Océane (800 logements à terme).

La réalisation d'un tel projet nécessite une concertation préalable, conformément au 3° de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. A ce titre, le Bureau communautaire est invité à délibérer sur les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

Le projet présenté à la concertation est celui de création de 3 lignes structurantes BHNS (type héliYce). Il est proposé les objectifs suivants de concertation :

- Faire connaître la démarche de projet des lignes de BHNS, son calendrier, ses enjeux, les attendus
- Donner des éléments de compréhension du projet : son contexte, ses objectifs et ses leviers d'actions
- Faire connaître la démarche de concertation : ses enjeux, son calendrier et ses outils
- Recueillir les observations des habitants

Modalités de la concertation

Afin de mettre en œuvre cette concertation sur le territoire de la CARENE, il est proposé les modalités de concertation suivantes :

- Création d'un site internet informant sur le projet et permettant la participation et la contribution des habitants
- Dispositif de stand ambulant du projet, permettant une présentation et des échanges dans les dix communes (et quartiers) de l'agglomération
- Exposition dans les communes (panneaux d'information) avec dispositif de recueil des observations
- Information sur le projet et la concertation dans le magazine de la CARENE.

La concertation se déroulera sur les 10 communes de la CARENE avec une intensité plus particulière sur les 3 communes desservies directement par le projet.

Ces modalités pourront être adaptées en fonction des contraintes apportées par la crise sanitaire actuelle. Par ailleurs, le comité des partenaires de la mobilité, créé par délibération du Conseil communautaire du 30 mars 2021, sera consulté et associé à la concertation préalable. Son avis sera recueilli et intégré au bilan de la concertation.

Le bilan de la concertation sera arrêté à l'issue de cette procédure, conformément aux exigences de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au projet de réseau héliYce constitué de trois lignes structurantes de bus à haut niveau de service (BHNS),
- autorise le Président à ouvrir la concertation préalable, en application des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'urbanisme.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales